

Intervention française au Conseil de sécurité des Nations unies sur l'Afghanistan (New York, 7 janvier 1980)

Légende: Le 7 janvier 1980, la France expose au Conseil de sécurité des Nations unies sa position face à l'intervention soviétique en Afghanistan. Elle approuve le projet de résolution demandant le retrait immédiat et sans condition des troupes soviétiques et lance un appel au respect de l'indépendance de l'Afghanistan.

Source: Texte de l'intervention française au Conseil de Sécurité des Nations-unies sur l'Afghanistan: 7 janvier 1980. Dans: Ministère des Affaires étrangères. Secrétariat général du gouvernement. La politique étrangère de la France: Textes et Documents, 1er trimestre 1980. Paris: La Documentation française, 1980. pp. 23-24.

Copyright: (c) La Documentation française / Textes et documents

URL:

http://www.cvce.eu/obj/intervention_francaise_au_conseil_de_securite_des_nations_unies_sur_l_afghanistan_new_york_7_janvier_1980-fr-6a7c7023-f739-4112-9d55-fd62a75d5c06.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

Q. — *Ce n'était pas dominant.*

R. — Si ce n'est pas dominant, c'est que vous ne l'avez pas senti. Je vous l'ai dit avec beaucoup de conviction : la France aborde la période qui vient avec de très bonnes cartes entre les mains, que nous devons jouer. Dans une situation comme celle que nous connaissons, devons-nous perdre la tête ou prendre des initiatives irréfléchies ? Je ne le crois pas. Ce que les Français attendent de leur ministre des Affaires étrangères, de leur diplomatie, c'est qu'il ait les nerfs solides et qu'il raisonne de façon calme et pondérée.

Je crois que la position, que l'audience internationale de la France, qui est considérable, beaucoup plus considérable que les Français ne le pensent, tient précisément au fait que la France a une attitude courageuse, réaliste, fidèle à un certain nombre de principes dont nous ne nous départissons pas, mais que c'est aussi une politique qui marche sur les deux pieds et non pas, à la tête.

Texte de l'intervention française au Conseil de Sécurité des Nations-unies sur l'Afghanistan.

New York, 7 janvier 1980

Afghanistan

Les événements qui ont motivé la réunion du Conseil de sécurité ont soulevé une émotion considérable dans le monde entier. Le climat des relations internationales en est altéré, et pour la première fois depuis longtemps les peuples et leurs Gouvernements s'interrogent sur l'avenir de la paix.

La France partage les préoccupations que font naître les événements dont Kaboul et l'Afghanistan sont le théâtre depuis le 24 décembre. Elle les a exprimées publiquement dès le 28 décembre et elle regrette de dire que rien n'est venu jusqu'ici les apaiser. Les explications et les éclaircissements souhaités font toujours défaut ; l'intervention militaire soviétique en Afghanistan n'a fait que s'élargir ; la France, dans ces conditions, partage le sentiment des nombreuses délégations qui ont estimé nécessaire de saisir le Conseil de sécurité. Si elle n'a pas joint sa signature à la leur c'est uniquement en raison des responsabilités particulières qu'impose en ce moment à ma délégation sa qualité de présidente en exercice du Conseil de sécurité.

Ce qui est en cause dans cette affaire, ce sont en effet des principes fondamentaux dont tous les Etats signataires de notre charte se réclament et sans le respect desquels il n'est ni sécurité ni développement ; ce qui est en cause aussi, ce sont des principes qui sont au cœur de la détente et donc de la paix.

Je veux parler du droit de chaque Etat à voir respecter sa souveraineté et son indépendance, de son droit à déterminer à l'abri de toute intervention extérieure, ses options politiques et sociales, du droit enfin qu'a son peuple de voir pleinement reconnues sa personnalité et ses aspirations légitimes.

Or les informations dont nous disposons indiquent que ces principes n'ont pas été respectés en Afghanistan.

On excipe pour justifier ce qui s'est passé à Kaboul d'un appel lancé par les autorités afghanes. La chronologie des événements ne laisse pas de doute sur le fait que le Gouvernement qui aurait lancé cet appel a été formé au plus tôt le 27 décembre et que l'intervention militaire soviétique a débuté le 24 décembre. On a également invoqué, pour justifier l'intervention des forces armées soviétiques l'article 51 de notre charte. Or celui-ci, ne l'oublions pas, établit un lien obligatoire entre l'exercice du droit de légitime défense et l'existence d'une agression armée dont serait victime l'Etat en cause.

Tel ne nous paraît pas être le cas en Afghanistan. A supposer même que des contacts se soient produits avec des populations voisines appartenant aux mêmes ethnies, ce fait ne constituerait pas l'agression armée à laquelle se réfère l'article 51. Il apparaît au contraire que les données de la situation étaient et restent des données intérieures. Nous nous trouvons devant un mouvement qui exprime, à n'en pas douter, l'aspiration d'un peuple attaché à sa foi musulmane et à ses traditions nationales. Certes, nous le savons, ce mouvement ne va pas, depuis quelques mois, sans violences politiques. Mais celles-ci ne sauraient justifier l'intervention armée, et le déploiement de troupes auquel nous assistons depuis une dizaine de jours.

Cette intervention, comme toutes celles qui visent à imposer à un pays la volonté d'une autre puissance, est inacceptable en elle-même, mais aussi parce qu'elle porte atteinte à ce pourquoi mon Gouvernement a œuvré inlassablement et parmi les premiers, depuis 20 ans, c'est-à-dire la détente :

— une politique qui, pour exercer pleinement ses effets, ne peut être que globale, c'est-à-dire qu'elle doit s'appliquer à l'ensemble des régions du monde,

— une politique qui, au-delà des textes qui en fixent les principaux éléments, est fondée essentiellement sur la confiance. C'est précisément parce qu'elle y est profondément mais non pas inconditionnellement attachée que la France s'estime en devoir de dire aujourd'hui avec gravité que cette confiance serait très sérieusement ébranlée, si le coup qui vient de lui être porté n'était pas rapidement corrigé.

Voilà pourquoi ma délégation s'apprête à voter en faveur du projet de résolution qui nous est soumis et qui demande le retrait immédiat et sans condition des troupes soviétiques.

Voilà pourquoi elle lance un appel solennel au respect de l'indépendance d'un des premiers membres de notre organisation, qui fait partie depuis longtemps du mouvement des non-alignés et qui doit pouvoir assurer dans la liberté et la paix, avec la coopération de tous, son développement et sa stabilité. Voilà pourquoi elle demande que soit rétablie la confiance dont chacun de nous, dans ses relations extérieures, ressent le plus urgent besoin.